

Bruxelles, le 24 avril 2025  
(OR. en)

8208/25

---

**Dossiers interinstitutionnels:**  
2023/0219(NLE)  
2023/0222(NLE)

---

**AGRI 152**  
**RELEX 466**  
**FORETS 22**  
**DEVGEN 52**  
**ENV 269**  
**PROBA 11**

**NOTE**

---

Objet: Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT)

---

**Avis concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT)**

L'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT), signé à Bruxelles le 19 février 2024<sup>1</sup>, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025, conformément aux conditions d'entrée en vigueur prévues à l'article 31, paragraphe 1, de l'accord.

---

<sup>1</sup> JO L, 2024/1412, 27.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1412/oj>.